

N° 03 ONSSA/DAF/DRH

Rabat, le

03 NOV. 2025

**DECISION**

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire  
des Produits Alimentaires**

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu les nécessités de service ;

**DECIDE**

**Article 1 :** L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature pour pourvoir au poste de responsabilité suivant :

| Direction                                              | Poste vacant                                      |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Direction des Intrants<br>Vétérinaires et<br>Agricoles | Division des Fertilisants et Supports de Cultures |

ع



..../..

**Article 2 :** L'appel à candidature est ouvert aux candidats relevant de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires remplissant les conditions suivantes :

- Disposer d'au moins de 4 ans d'ancienneté en qualité de titulaire ;
- Être classé, au moins au grade d'Ingénieur d'Etat ou à des grades équivalents ;
- Ayant déjà exercé la fonction de Chef de Service.

**Article 3 :** Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

**Article 4 :** Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le ..... 10 NOV. 2025 ..... sous pli fermé.

**Article 5 :** La présente décision est affichée sur les sites : [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**NB :** Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération si elle parvient hors délai.

  
ONSSA  
Pour le Directeur Général de l'ONSSA  
et par délégation  
Le Directeur Administratif et Financier  
signé : *ndelfetta* *DEUTER*